

Correspondants et représentants du réseau des RN et de RNF

Qu'ès acó ?

Note au 14/02/19

Les fondamentaux (cf. Terme de référence des CORREP)

	CORRESPONDANT.E.S	REPRÉSENTANT.E.S
Rôles	<ul style="list-style-type: none"> - Diffusion des informations institutionnelles (du local/régional vers RNF, de RNF vers le local/régional, entre les gestionnaires de la région) - Veilles sur les informations institutionnelles en région - Identification d'éventuelles opportunités/point de vigilance pour le réseau des RN et RNF - Echange d'information en inter-réseau - Assistance aux réunions d'informations institutionnelles (ex : réunions de réseaux régionaux) 	<ul style="list-style-type: none"> - Participation aux réunions institutionnelles auxquelles il est convié en tant que représentant.e.s de RNF - Communication des positionnements du réseau des RN, après accord des gestionnaires de RN en région et du Bureau de RNF - Identification d'éventuelles opportunités/points de vigilance pour le réseau des RN et RNF
Mandat	2 ans	5 ans (pour les Comités régionaux pour la biodiversité)

Et concrètement ?

Deux échelles d'action pour les correspondant.e.s et représentant.e.s (en vert, les actions « de base » attendues par les CORREP):

	CORRESPONDANT.E.S	REPRÉSENTANT.E.S
Exemples d'actions à l'échelle nationale, via le Groupe des CORREP	<ul style="list-style-type: none"> - Participation à des actions portées par le Groupe des CORREP (ex : rédaction d'une note sur l'intérêt des réseaux régionaux, etc.) - Participation aux rencontres annuelles du Groupe (max 2 par an) - Demandes/conseils auprès des autres CORREP - Réactions aux demandes exprimées par les CORREP 	
Exemples d'actions à l'échelle régionale	<ul style="list-style-type: none"> - Participation aux réunions de réseaux de leur région (ex : réunion du réseau des réserves naturelles de Bretagne). Pour chaque rencontre assistée, les COR doivent faire remonter les points jugés importants à RNF et au réseau des RN (via la fiche rapportage, disponible sur le drive). - Diffusion des informations via la newsletter des CORREP (rédaction des quelques articles pour la région concernée, envoi de la newsletter) 	<ul style="list-style-type: none"> - Participation aux réunions du CRB ou plus largement de l'instance pour laquelle ils représentent RNF. Pour chaque rencontre assistée, les REP doivent faire remonter les points jugés importants à RNF et au réseau des RN (via la fiche rapportage, disponible sur le drive). - Diffusion des informations importantes/urgentes par mail, via la liste de contacts disponible sur le drive dédiée à la démarche

	<ul style="list-style-type: none"> - Diffusion des informations importantes/urgentes par mail, via la liste de contacts disponible sur le drive dédiée à la démarche - Remontée des besoins des gestionnaires (ex : structuration du réseau régional, besoin d'informations précises de la part des autorités de tutelles, besoin d'information sur des sujets/projets en cours à RNF, etc.) - Sollicitation (via mail) des gestionnaires en région sur un sujet spécifique - Sollicitation de partenaires (autorités de tutelles, délégation régionale de l'AFB, Agences de l'eau, ...) sur des sujets spécifiques 	<ul style="list-style-type: none"> - Animation d'un groupe de travail (in)formel de gestionnaire pour traiter un sujet/une problématique (ex : alimentation de la stratégie régionale pour la biodiversité, du SRADDET, etc.) - Sollicitation (via mail) des gestionnaires en région sur un sujet spécifique - Sollicitation de partenaires (autorités de tutelles, délégation régionale de l'AFB, Agences de l'eau, ...) sur des sujets spécifiques
--	---	---

Exemple d'actions amorcées en région

Auvergne-Rhône-Alpes : sollicitation des autorités de tutelles

1. Suzanne Foret (correspondante et représentante) a sollicité les gestionnaires de RN pour confirmer le besoin d'une rencontre entre autorités de tutelles (Région et État) et les gestionnaires de RN. Les rencontres annuelles avec les tutelles ne s'étaient pas organisées depuis la fusion des Régions.
2. Suzanne Foret a consolidé les sujets pour lesquels il paraissait important d'avoir des échanges avec la Région et la DREAL et les a sollicité, exprimant le besoin des gestionnaires
3. La Région et la DREAL ont organisé une rencontre suite à cette demande

Occitanie : alimentation de la SRB via l'animation d'un groupe de gestionnaires volontaires

1. Julie Bertrand (correspondante et représentante) a sollicité la personne de la Région en charge de la stratégie régionale pour la biodiversité (SRB) pour pouvoir alimenter le document de planification avec des gestionnaires de RN
2. Après accord de la personne en charge du SRB à la Région, un point téléphonique entre CORREP d'Occitanie (Julie Bertrand, Rosmaryn Staats et Leslie Campourcy), RNF (Cédric Palacio-Vidal) et la Région (Caroline Thouret) s'est tenu pour présenter la démarche de la SRB (les différentes étapes de rédaction de la SRB, etc.).
3. Un appel à manifestation d'intérêt auprès des gestionnaires d'Occitanie a été lancé par Julie, pour constituer un groupe de travail.
4. Une séance de travail a été organisée avec le groupe de gestionnaire volontaire pour apporter des contributions à la SRB (documents envoyés par la Région)
5. Les contributions ont été envoyées à Caroline Thouret.

Les contributions portaient sur la phase 1 de la SRB : la rédaction du diagnostic du territoire. La dynamique se poursuit sur la phase 2 de la SRB (rédaction des axes stratégiques de la SRB), sur le même fonctionnement.

Pays de la Loire : sollicitation des gestionnaires sur la SRB

1. Hugues des Touches (représentant de RNF au CRB Pays de la Loire, désormais parti du réseau pour de nouvelles aventures), a identifié des points de vigilance lors de la présentation de la SRB (objectifs de conservation pas assez ambitieux, etc.) ;
2. Hugues a ainsi fait remonter ces points de vigilance à RNF et aux gestionnaires de RN de Pays de la Loire, qui ont eu l'opportunité de s'exprimer sur ces différents points.

Les actions à amorcer en région dépendent du contexte régional... Aux CORREP d'identifier les priorités d'actions (soit d'eux-mêmes avec l'accord des gestionnaires, soit par sollicitation des gestionnaires directement). Les actions amorcées permettent/ permettront d'améliorer la visibilité du réseau par nos partenaires et de contribuer à porter les enjeux des réserves naturelles (et plus largement).